

Comité de direction

p.a. Administration communale
Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42
e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 16 août 2023

Préavis n° 10/23 : Budget de fonctionnement pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Conformément à l'article 30 des statuts, le budget doit être adopté 3 mois avant le début de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année.

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le budget de fonctionnement 2024, établi sur la base des éléments connus à ce jour.

2. Commentaires

- 500.3002 Comité de direction** : avec les différents projets qui occupent les membres du CODIR (construction du collège de Montcherand, suivi du restaurant scolaire, support et encadrement du personnel – boursière, intendantes restaurant, ...-, mutualisation transports scolaires), force est de constater que les heures nécessaires pour les commissions ad'hoc doivent être revues à la hausse, dans un souci aussi d'équité vis-à-vis du travail effectué.
- 500.3030 AVS-Assurance chômage** : la hausse des indemnités prévues sous 500.3002 a une incidence sur les charges AVS-Assurance chômage à devoir.
- 501.3111 Informatique** : afin de faciliter et rendre le travail de gestion de l'ASIOR plus efficace et plus sécuritaire d'un point de vue informatique, le CODIR souhaite se munir d'un nouveau logiciel qui couvrira entre autres la finance, la budgétisation, la gestion des salaires et des documents et de la tenue des PV. Le montant de CHF 40'000.- correspond à l'achat et à la mise en place du logiciel (coût unique).
- 502.3188 Transports des élèves** : les conditions de facturation des bus scolaires se basent sur le nombre de kilomètres effectués, kms facturés selon l'indice ASTAG. Cet indice devrait augmenter, selon les spécialistes, d'environ 5% en 2024. D'autre part, les abonnements financés pour les élèves utilisant les bus de lignes subiront également une hausse d'environ 2% en 2024. De plus, afin d'optimiser et mutualiser les transports scolaires ASIOR et ceux de l'AJOVAL (entre UAPE et école), notre prestataire Microgis a également été mandaté par l'AJOVAL. Par conséquent, depuis la prochaine rentrée scolaire (2023-2024) et selon l'étude de Microgis, un bus scolaire supplémentaire de 31 places entrera dans la flotte mais sera partagé (utilisation) entre AJOVAL, ASIOR et ASAICE (association scolaire du côté de Chavornay). Les coûts

d'exploitation seront bien sûr répartis au prorata de l'utilisation (voir compte 502.4525). Cette mutualisation permettra, du côté des associations scolaires, de redonner un peu de souplesse dans les horaires des transports et du côté de l'AJOVAL, de supprimer deux bus qui roulaient avec une occupation très basse.

- 502.3188.3 Transport Matas** (modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) : ces modules sont proposés à des élèves en difficulté, leur permettant de passer du temps dans un cadre différent, sans couper l'élève de son environnement scolaire habituel. Dorénavant, les transports pour le Matas de Bretonnière sont organisés et assumés par la Fondation Petitmaître et une contribution de CHF 7.- par jour et par élève est facturée à l'ASIOR pour le transport aller-retour. Pour le cas exceptionnel qui verrait un élève de notre territoire scolaire bénéficier du Matas de Champvent, alors il reviendrait à l'ASIOR d'organiser et financer le transport.
- 502.3521 Patrouilleurs scolaires** : l'Association scolaire est responsable des enfants sur les trajets entre les bus scolaires et l'école et inversement. Les patrouilleurs se chargent de la sécurité des enfants aux abords des écoles, en les aidant à traverser, mais également, notamment au Grand-Pont et pour les enfants des villages avoisinants, en les appelant et les dirigeant pour qu'ils montent dans le bon bus. Dans le cadre de leurs activités, les îlotiers (gendarmes) estiment qu'il manque deux patrouilleurs, 1 au passage du Grand-Pont (côté Maison Lebel) et 1 au passage du collège de Montchoisi. En effet, la route étant séparée par un îlot, ils préconisent un patrouilleur de part et d'autre des îlots. Comme il est difficile de trouver des patrouilleurs, l'important serait d'en trouver un en tout cas pour le Grand-Pont.
A ce jour, Orbe finance les patrouilleurs et l'ASIOR contribue seulement à un montant forfaitaire total de CHF 7'000.-. Il n'a pas été possible de retrouver la genèse de cette contribution, ni sa logique... Un patrouilleur coûte CHF 14'500.- par an. Cette sécurisation étant du ressort de l'ASIOR, la commune d'Orbe demande que l'ASIOR prenne à sa charge 4 patrouilleurs (1 à Montchoisi, 2 au Grand-Pont (côté Maison Lebel) et 1 au Grand-Pont (côté Charrue). Pour des raisons pratiques, ces patrouilleurs restent collaborateurs de la commune d'Orbe et Orbe refacture à l'ASIOR leurs coûts.
- 502.4525 Refacturation bus « AJOVAL »** : voir commentaire sous 502.3188 + une convention sera établie déterminant les conditions de refacturation (selon utilisation).
- 503.3011 Personnel administratif** : la DGEO nous facturait toutes les tâches effectuées pour les activités parascolaires par les directions et secrétariats des écoles (employés de l'Etat). La DGEO nous a informés que la convention qui nous liait à ce sujet serait abrogée au 31.07.2023. Cela revient à dire que l'ASIOR doit engager du personnel pour effectuer ces tâches. En contrepartie les comptes 510.3512.2 et 520.3512.2 sont mis à 0.-.
- 503.3011.2 Traitement conseillère école-famille** : notre conseillère école-famille a été engagée au 01.10.2019 à 40%. Son salaire n'a jamais été réévalué. Le CODIR souhaite lui octroyer une augmentation de 5%.
- 503.3020 Devoirs surveillés et**
503.3021 Personnel restaurant scolaire de Chantemerle : l'ASIOR emploie des personnes à l'heure pour les devoirs surveillés et pour le restaurant scolaire. Les anciens contrats établis pour ces fonctions ne sont pas conformes à la réglementation. En effet, une personne payée à l'heure ne perçoit pas de salaire pendant ses vacances. Dès lors et pour compenser ceci, un supplément vacances doit être ajouté à son salaire horaire. Dans notre cas, les salaires horaires seront augmentés de + 8,33 % (indemnité de vacances). Cela a aussi une répercussion sur les comptes AVS 503.3030 et LPP 503.3040.

- 503.3131 Achat des repas pour le restaurant scolaire de Chantemerle et**
503.4332.0 Restaurant Chantemerle, participation parents : augmentation des montants car l'accès sera maintenant possible aussi pour les élèves de 3P et 4P (donc ouvert dès la 3P et jusqu'à la 11S).
- 510.3112.1 Equipements de classe + PPLS** : l'augmentation est due à la nécessité de changer et d'augmenter les surfaces de rangement dans deux classes à Arnex.
- 510.3161 Loyer des salles du groupement primaire** : la fin du remboursement de l'investissement de l'étape 5 béton de Chantemerle et des travaux faits au Pré Genevois génèrent une diminution de CHF 93'788.-.
- 510.3161.0 Loyer ACT Valeyres-sous-Rances** : les classes de Valeyres devaient se rendre à Rances pour les cours d'ACT. Une mutualisation d'une salle de l'UAPE les Renardeaux de Valeyres permet de ne plus déplacer les élèves jusqu'à Rances.
- 510.3313.5 Amortissement préavis 07/22 – Tableaux interactifs / fin 2031** : ce compte d'amortissement (CHF 187'712.25 sur 8 ans) a été ouvert suite à la décision positive du CI d'équiper en tableaux interactifs les salles des classes de Valeyres-sous-Rances, Arnex-sur-Orbe et des collèges du Grand-Pont et de Sainte-Claire à Orbe.
- 510.3512.2 Convention 2008 canton Vaud** : voir commentaire sous compte 503.3011
- 510.3650.3 Précarité menstruelle** : En juin 2021, le projet «Agir contre la précarité menstruelle» (par la mise à disposition de produits menstruels – distributeur de serviettes hygiéniques et de tampons) a été déployé dans plusieurs écoles pilotes du canton, dont Montchoisi. Ce projet avait pour but, outre de dépanner les jeunes filles n'ayant pas de protection hygiénique avec elles en temps de règles, d'en diminuer le tabou. La phase pilote, qui était financée par le Canton, étant arrivée à son terme, nous souhaitons poursuivre la démarche.
- 514 Collège primaire de Montcherand** : les charges ont été évaluées sur 6 mois, l'ouverture étant prévue à la rentrée scolaire d'août 2024.
- 514.3189.1 Frais de déménagement** : bien que tout le mobilier du bâtiment scolaire de Montcherand sera neuf et donc livré directement sur place, ces frais de déménagement seront nécessaires pour déménager tout le matériel scolaire des classes de Lignerolle et Rances qui fermeront leurs portes au profit de Montcherand.
- 514.3223 Intérêts emprunt** : les taux hypothécaires étant largement remontés, les ATF (avances à terme fixe) ont malheureusement dû être négociées à plus de 2,2%.
- 514.3312 Amortissement préavis 05/22 – Construction Montcherand / fin 2054** : ce compte d'amortissement (CHF 10'500'000.- sur 30 ans) a été ouvert suite à la décision positive du CI de construire le bâtiment scolaire de Montcherand.
- 514.3803.0 Facturation loyer UAPE/APMI (AJOVAL)** : le montant du loyer à recevoir de l'AJOVAL est calculé sur 6 mois.
- 520.3512.2 Convention 2008 canton de Vaud** : voir commentaire sous compte 503.3011
- 520.3650.3 Précarité menstruelle** : idem 510.3650.3

3. Récapitulation

Modification des charges par fonction

Libellé	Budget 2024 (CHF)	Budget 2023 (CHF)	Différence entre budgets 2024 et 2023 (CHF)
Autorités	86 200,00	62 600,00	23 600,00
Administration	157 270,00	110 490,00	46 780,00
Transports	1 350 000,00	1 162 500,00	187 500,00
Prestations parascolaires	187 900,00	146 390,00	41 510,00
Enseignement primaire	2 601 186,00	2 294 730,00	306 456,00
Enseignement secondaire	1 444 903,00	1 458 330,00	(13 427,00)
Total	5 827 459,00	5 235 040,00	592 419,00

Le budget 2024 se boucle avec un total des charges de CHF 6'127'698.73 et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe, ...), hors part primaire et secondaire, de CHF 300'240.00, portant ainsi la participation des communes à CHF 5'827'459.00. Ce budget présente donc une augmentation des charges de CHF 592'419.00 par rapport au budget 2023. Cette augmentation s'explique en grande partie par les nouvelles charges d'exploitation du bâtiment scolaire de Montcherand, calculées sur 6 mois pour l'exercice 2024, ainsi que les charges d'intérêts et amortissement de l'investissement fait pour cette construction.

Coûts par élève

Budget 2023 : Nb élèves primaire 1'052 ; Nb élèves secondaire 388

Budget 2024 : Nb élèves primaire 1'057 ; Nb élèves secondaire 405

Coûts par élève	Sans les transports		Avec les transports	
	B-2023 (CHF)	B-2024 (CHF)	B-2023 (CHF)	B-2024 (CHF)
Primaire	2'403.16	2'755.97	3'210.45	3'679.36
Secondaire	3'980.44	3'862.72	4'787.73	4'786.11

4. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 10/23 budget de fonctionnement pour l'année 2023 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2024 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2024 s'élève à **CHF 5'827'459.00.**

Au nom du Comité de direction

La Présidente



Myriam Schertenleib

La Secrétaire



Carole Pose

Annexes : budget 2024 (commentaires + détail charges communes)

Déléguées du Comité de direction :

Commission finances : Anne Baumann, Marinette Benoit et Myriam Schertenleib